



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°322

JUILLET et AOÛT 2024

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 JUILLET 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - pouvoirs : 5 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre Hamon, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Isabelle PERRAIS, Stéphane PELLION, Vincent SAULNIER, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Yannick ROUSSE donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Wilhelm BLANCHARD, Bruno CREPEL donne pouvoir à Nicolas GURIEC, Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h07.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

- Modification tableau des effectifs et Recrutements saisonniers

❖ **FISCALITÉ :**

- Tva service assainissement

❖ **URBANISME :**

- Achat d'un terrain

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**

- Tarifs du Centre de Loisirs, de la garderie, Tarifs de la restauration scolaire et Tarifs de l'activité multisport

❖ **BÂTIMENT :**

- Rénovation chaudière à gaz et Banque d'accueil Médiathèque

❖ **VOIRIE :**

- Maisons fleuries lots et Curage des fossés

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

- Rapport des déchets

C. INFORMATIONS :

Le Saint-Dolay Info,

Enquête publique,

Transport scolaire sur Burin pour le lycée

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique qu'au service jeunesse un agent ayant le grade d'ATSEM a démissionné de son poste.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'ATSEM à temps complet pour le remplacer par la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Par ailleurs, afin d'effectuer la surveillance de la cour, de la garderie, d'aider au ménage au restaurant scolaire et au Centre de Loisirs et en renfort comme animatrice les mercredis et pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification du tableau des effectifs, autorise la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation appartenant à la filière animation, à temps complet à compter du 28 juillet 2024, ainsi que la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à temps complet à compter du 1er septembre 2024.

✓ **Création de postes non permanent pour besoin saisonnier**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

1. Qu'au vu du nombre important d'enfants inscrits service Enfance/Jeunesse, tant qu'au restaurant scolaire qu'au Centre de Loisirs, il est proposé de titulariser un animateur ou animatrice à temps non complet 33h hebdomadaire pour assurer la surveillance de la cour durant la pause méridienne, de la garderie ainsi que pour l'animation des mercredis et pendant les vacances scolaires.
2. Monsieur Le Maire fait part aussi des besoins pour le Service Technique. Il est proposé de prolonger d'un mois le contrat actuel du jeune agent qui a été recruté pour l'été.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement de deux contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour l'animateur du 1 er septembre 2024 au 31 août 2025 et pour le service technique pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2024.

❖ **FISCALITÉ :**

✓ **Assujettissement à la TVA du budget annexe d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le régime de TVA est applicable au budget assainissement.

Pour faire suite à la signature du nouveau contrat de délégation du service assainissement, validé lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier et afin d'être en conformité avec les textes, il est nécessaire que la commune opte pour l'assujettissement du Budget annexe Assainissement au régime fiscal de la TVA, à compter du 1er juillet 2024.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme d'assujettir à la TVA le budget Assainissement à compter du 1er juillet 2024 conformément à la procédure et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.

❖ **URBANISME :**

✓ **Achat d'un terrain situé au port de Cran**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une partie du terrain cadastré ZD 201 situé à proximité du port de Cran dans le cadre d'un éventuel aménagement de cette parcelle en parking vert non goudronné.

Le terrain d'environ 3 300 m² est vendu au prix de 1€ le m².

Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'achat de ce terrain à un euro le m² ainsi que les frais de bornage et du notaire et autorise Monsieur Le Maire de signer l'acte d'achat et toutes les pièces nécessaires à cette vente.

❖ **ENFANCE :**

✓ **Tarifs du Centre de Loisirs et de la garderie à compter du 1er septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de la Commission enfance jeunesse, qui a souhaité que les tarifs du Centre de Loisirs restent inchangés à ceux pratiqués à ce jour, sauf au niveau de la restauration.

• Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Journée complète *	4.22 €	4.22 €	5.28 €	7.55 €	8.58 €	8.58 €	9.70 €	9.70 €	12.90 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3,94 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4.25 €	4,32 €	4.41 €
½ journée	3,04 €	3.04 €	3,59 €	4,14 €	4.70 €	4.70 €	5.27 €	5.27 €	6.36 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.21 €	11.31 €	13.58 €	14.69 €	14.69 €	15.80 €	15,80 €	19,10 €

*le coût du repas non compris dans le tarif

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

• Les tarifs de la Garderie :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	0.51 €	0.57 €	0.57 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.61 €	0.63 €

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

• Adhésion Espace Jeunes : 5 euros par an

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du centre de loisirs, de la garderie et de l'Espace Jeunes à compter du 1er septembre 2024.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire en période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de la commission qui souhaite prolonger le dispositif « la cantine à 1 € » pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €. Le tarif de 1 € sera appliqué uniquement durant la période scolaire soit hors mercredi et vacances scolaires.

- Le prix des repas pour le restaurant scolaire :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Adultes
Repas	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	4.25 €	4.25 €	4.32 €	6.56 €
Tarif du repas sans l'aide de l'État	3.94 €	4.20 €	4.20 €	4.20 €	4.20 €	4.25 €	4.25 €	4.32 €	6.56 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025.

✓ **Tarifs de l'activité multisport jeudi soir à compter du 1er septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente la proposition de la Commission enfance jeunesse, qui a souhaité que les tarifs restent inchangés à ceux pratiqués à ce jour.

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	5.00 €	5.05 €	5.05 €	5.05 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'activité multisport à compter du 1er septembre 2024

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de deux chaudières gaz**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal que le cabinet EXOCET H a été retenu pour la création d'une chaufferie mutualisée et la mise en place d'un réseau de chaleur multi-bâtiminaire par délibération en date du 09 juin 2023.

Le budget alloué aux travaux était fixé à 199 100 € HT pour une première estimation au stade APS du cabinet EXOCETH de 380 000 € HT. Au vu du montant, la Commission bâtiment ainsi que le Conseil Municipal ont fait le choix de résilier le marché pour raisons financières.

Le choix s'est donc porté vers la rénovation des deux chaudières gaz de la Mairie et la salle polyvalente plutôt que vers la construction d'une chaufferie mutualisée.

Monsieur Nicolas GURIEC présente le devis de Maîtrise d'œuvre d'EXOCETH pour un montant de 10 000 € HT pour l'étude en vue de la rénovation de deux chaufferies gaz de la Mairie et de la Salle polyvalente.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du cabinet EXOCETH pour un montant de 10 000 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

✓ **Modification de la banque d'accueil de la Médiathèque**

Madame Isabelle SIRLIN en charge de la Médiathèque, présente le devis de l'entreprise LACAS Agencement située à Muzillac pour un montant de 8 370.00 € HT.

Le devis concerne la modification de la banque d'accueil d'origine de la médiathèque et de l'ajout de mobiliers sur mesure.

Cette transformation assurera une meilleure ergonomie de travail pour les agents et un meilleur accueil des usagers, en permettant aux deux agents d'avoir leur poste de travail à l'accueil, de séparer le service de prêt de documents du service de retour de documents.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de modification de la bande d'accueil de l'entreprise LACAS pour un montant de 8 370.00 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Prix des maisons fleuries**

Monsieur Le Maire, informe que les visites des candidats aux maisons fleuries ont eu lieu le vendredi 5 juillet. Les juges de ce concours sont issus des autres communes participantes à savoir Marzan, Nivillac et La Roche Bernard. Monsieur Le Maire propose d'attribuer les lots suivants :

- 1^{er} lot : 100 € en bon d'achat,
- 2^{ème} au 4^{ème} : 65 € en bon d'achat,
- 5^{ème} au 10^{ème} : 45 € en bon d'achat

Le candidat ayant obtenu le premier prix ne sera pas admis à concourir l'année suivante. Les résultats seront donnés à l'automne.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots pour les maisons fleuries.

✓ **Programme de curage de fossés**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, présente le devis de l'entreprise LEMÉE LTP de curage de fossés pour le secteur de Burin, pour un montant de 19 097.34 € HT qui comprend :

- La réalisation des démarches administratives, études, D.I.C. T. etc....,
- La mise en place de signalisation temporaire de chantier,
- Le dérasement des accotements et curage de fossés avec évacuation des produits,
- Le curage de fossés avec évacuation des produits sur secteurs diffus

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 19 097.34 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Monsieur Nicolas GURIEC rappelle à l'ensemble des conseillers qu'en matière de **busage il y a des règles** :

Les demandes de particuliers concernant le busage de fossés pour l'accès des habitations ou des parcelles agricoles sont soumises à autorisation de voirie auprès de la mairie.

Les busages sont obligatoirement réalisés par les services techniques de la mairie, la pose étant gratuite, seule la fourniture de la buse est à la charge du demandeur. Aucun busage par les particuliers n'est autorisé.

Enfin, l'entretien des buses est à la charge des propriétaires de la parcelle.

Pour plus de renseignements merci de vous rapprocher de la mairie

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

✓ **Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que la présentation de ce rapport doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport doit être transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Il est également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque Mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Il se présente sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2023.

La collecte et le traitement des OM

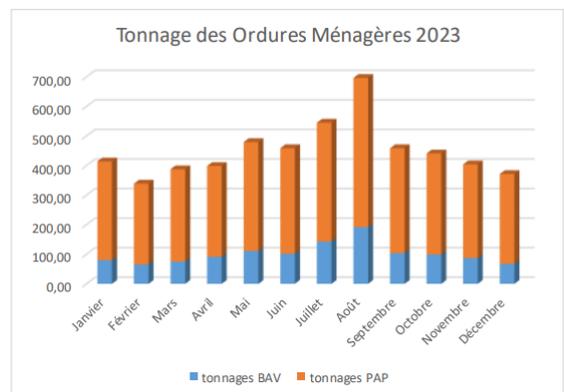
Tonnage	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en porte à porte	4 744,62	4 176,58	- 568,04	-11,97
Collecte en points d'apport volontaire	1 253,82	1 217,92	- 35,9	- 2,86
Total Ordures ménagères	5 998,44	5 394,50	- 603,94	-10,07

77,42 % en porte à porte et 22,58 % en apport volontaire

Ratio 2023 de production d'ordures ménagères par habitant :

185,80 Kg/hab/an (pop INSEE)

155,35 Kg/hab/an (pop DGF)



La collecte des déchets recyclables

Tonnage	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Total Emballages + papiers	1 415,88	1 860,88	445,00	31,43

74,54 % en porte à porte et 25,46 % en apport volontaire

Ratio 2022 de production d'emballages par habitant :

64,09 Kg/hab/an (pop INSEE)

53,59 Kg/hab/an (pop DGF)

Après la collecte, les emballages en mélange sont acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage. Le centre de tri du SYSEM a été modernisé pour accueillir les nouveaux déchets issus des extensions de consignes de tri au 1er janvier 2023.

La collecte des déchets recyclables

Produits	Recycleurs	Tonnages valorisés en 2023
Cartonnettes	SUEZ RV	94,37
Plastique	VALORPLAST	271,62
Acier	ARCELORMITTAL	95,17
Aluminium	REGEAL AFFIMET	17,29
Briques alimentaires	REVIPAC	29,22
Papiers et cartons en mélange	CELLULOSES DE LA LOIRE	919,42
Sous Total des matériaux valorisés		1 427,09
Refus	ISDND SUEZ ENVIRONNEMENT	384,03
TOTAL des matériaux traités		1 811,12

■ Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou vêtements en laine polaire.

■ L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.

■ Les papiers et cartons en mélange sont transformés en barquettes et plateaux à œufs

■ La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

La collecte des verres

Le verre collecté est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Ni-villac. Il est rechargé sur site puis transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux et bouteilles.

Tonnage Verres	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en points d'apport volontaire	2 164,90	2 194,10	+ 29,20	1,35

Ratio 2023 de production de papiers par habitant :

75,57 Kg/hab/an (pop INSEE)

63,19 Kg/hab/an (pop DGF)

Bilan financier (Compte administratif 2023 du Budget Principal - service déchets)

Le bilan de l'exercice 2023 présente un déficit de 1 243 090,32 €.

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2022 (A)			-763 026,83 €	-99 698,30 €
SERVICE DECHETS Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	SOLDE 2023	SOLDE 2022 pour mémoire
Fonctionnement 2023				
Frais de structure et prévention	327 999,10 €	4 351,41 €	-323 647,69 €	-314 781,25 €
Ordures ménagères	3 459 491,52 €	1 943,76 €	-3 457 547,76 €	-3 088 753,21 €
Tri sélectif	1 248 072,59 €	752 014,20 €	-496 058,39 €	-209 778,07 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 449 527,29 €	102 428,73 €	-1 347 098,56 €	-1 215 863,78 €
TOTAL Fonctionnement 2023	6 485 090,50 €	860 738,10 €	-5 624 352,40 €	-4 829 176,31 €
Investissement 2023				
Frais de structure et prévention	48 164,17 €	22 362,24 €	-25 801,93 €	-15 692,65 €
Ordures ménagères	69 699,27 €	60 451,74 €	-9 247,53 €	-70 086,79 €
Tri sélectif	489 537,27 €	324 431,08 €	-165 106,19 €	-74 176,78 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	673 206,34 €	315 814,38 €	-357 391,96 €	184 078,30 €
Total Investissement 2023	1 280 607,05 €	723 059,44 €	-557 547,61 €	24 122,08 €
Financement usagers 2023				
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)		4 351 769,00 €	4 351 769,00 €	3 646 251,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux)		587 040,69 €	587 040,69 €	495 474,70 €
Total financement usagers 2023	0,00 €	4 938 809,69 €	4 938 809,69 €	4 141 725,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (B)	7 765 697,55 €	6 522 607,23 €	-1 243 090,32 €	-663 328,53 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2023 (A+B)			-2 006 117,15 €	-763 026,83 €

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal prend acte du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets établi par les services de la Communauté de Communes Arc-Sud-Bretagne.

C. INFORMATIONS :✓ **Éoliennes : permanences Velocita Energies**

L'entreprise Velocita Energies accompagnée par Laminak Energy, société Bretonne spécialisée dans le montage de projets d'énergie mène actuellement une nouvelle réflexion avec les élus de Saint-Dolay sur le développement d'un projet éolien sur la commune.

Un forum de partage à destination des dolaysiens aura lieu le **mardi 17 septembre de 16h à 21h** à la Salle Polyvalente attenante à la mairie.

Les équipes de Velocita Energies vous attendent nombreux afin d'échanger et espèrent vous inclure dans la réflexion autour d'un potentiel projet éolien participatif. Des élus seront présents à cette rencontre.

✓ **Le Saint-Dolay info :**

Depuis plusieurs mois déjà, la commune rencontre des problèmes de distribution du mensuel le Saint-Dolay Info...et la poste nous annonce des changements en septembre.

Au vu des difficultés multiples rencontrées, il est envisagé de faire une diffusion numérique par le biais d'une diffusion e-mail, comme le fait la mairie de Férel et d'éditer un certain nombre d'exemplaires disponibles en Mairie et à la Médiathèque. Cette expérimentation sera effective pour le Saint-Dolay de septembre.

✓ **Lycée transport scolaire sur Burin.**

Mme Gaëlle DAVID, explique que pour donner suite à la demande de plusieurs familles sur le secteur de Burin de pouvoir bénéficier d'un transport scolaire dans le village vers le lycée de Saint-Gildas des Bois, elle a pris contact avec les différentes instances concernées.

Madame David a sollicité l'appui de Monsieur Paul Molac, Député de la circonscription, pour qu'une double sectorisation puisse être prise en compte et enclencher une demande auprès de Breizh Go en ce sens. Le dossier est en cours.

✓ **Enquête publique modification du PLU**

Pour faire suite aux modifications du PLU validées par le Conseil Municipal, il sera procédé à une enquête pour une durée de trente-trois jours à compter du 27 août 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre spécifique d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Dolay, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 fermeture les mardis et jeudi après-midi et les samedis de 9h00 à 12h00 à compter du 3 septembre 2024.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@saintdolay.fr

Madame Joanna LECLERCQ, qui a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif recevra à la mairie les observations les :

- **Mardi 27 Aout 2024, de 8 heures 15 à 12 heures.**
- **Lundi 09 septembre 2024, de 13 heures 30 à 17 heures 30.**
- **Samedi 28 septembre 2024, de 9 heures à 12 heures.**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 septembre 2024 à 20h00

INFORMATIONS PRATIQUES

Concours photos

La mairie organise un concours photos, libre et gratuit du 1er avril au 31 août 2024 à 00h00, ouvert à tous les adolescents de 13 à 20 ans de la commune et ayant pour thème : « La nature à Saint-Dolay ».

L'objectif de ce concours est de mettre en valeur les paysages et de sensibiliser les habitants au patrimoine naturel communal.

Les dix photos, sélectionnées par un jury, illustreront les pages du bulletin annuel de l'année 2024 et l'agenda 2025.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



INFORMATIONS ASSOCIATIONS et AGENDA

• AOÛT

►► **Les Rendez-Vous des Rives** organisent la deuxième séance de **cinéma en plein air** ! à Saint-Dolay.

Rendez-vous le **samedi 31 août 2024**, au terrain de la **salle des sports** dès **18h30**.

Au programme :

- À partir de 19h : concert de **Blues N' Show**, Rock'N Roll des années 50 et 60.
- À partir de 21h : projection du film **Alibi.com 2**, film est à dimension familiale

Une buvette, des foodtrucks et un stand de friandises seront présents sur place. Il ne reste qu'à prévoir vos assises et couvertures afin d'être confortablement installés durant la projection.



Si toutefois le temps se dégradait, une solution de repli est prévue (salle des sports juste à côté du terrain).

L'accès à ces animations est gratuit mais pour une meilleure organisation, les places sont limitées.

Pensez à réserver vos billets dès à présent !



La réservation est possible sur le site Helloasso Les Rendez-Vous des Rives, au 07 49 91 21 50 ou bien par courrier via les brochures déposées dans les commerces de Saint-Dolay. Merci à la commune de Saint-Dolay qui nous soutient dans ce projet.

• SEPTEMBRE

►► **L'Association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine**, organise une exposition dans le cadre des **Journées du patrimoine** les **vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024**.

Vous découvrirez des photos et histoires de la commune, des objets et métiers de de nos ancêtres.



Nous comptons sur vous et vous remercions de répondre nombreux à cette demande de collecte qui contribuera à faire découvrir des objets et métiers d'autrefois aux petits comme aux grands.

➤ Don d'une locomotive modèle réduit à la commune de Saint-Dolay

Lors de la séance du 24 avril 2024, le Conseil Municipal de Saint-Dolay a accepté, à l'unanimité, le don singulier fait par les héritiers de Monsieur Jean BARBARO d'une locomotive miniature fabriquée par leur oncle, dolaysien.

L'Association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine remercie la commune de Saint-Dolay au travers de son Conseil Municipal, de l'acceptation de ce don qui figurera désormais dans l'inventaire des biens de celle-ci.



Ce don est l'aboutissement heureux de longues et délicates négociations menées entre les héritiers et l'Association Saint-Dolay Histoire & Patrimoine représentée par son président Jean-Marc DURET.

Cette locomotive à vapeur, à l'échelle 1/23ème, est une réplique miniature d'une motrice de marque Decauville Type 030T. Elle fonctionne au charbon. Elle réclama 3 500 heures de travail à Monsieur Jean BARBARO. Il réalisa deux autres modèles à cette échelle et deux locomotives plus petites.

L'objectif poursuivi est que les dolaysiennes et dolaysiens comme tous visiteurs, puissent profiter du travail remarquable réalisé par l'artiste, ouvrier autodidacte d'exception.

Ce sera chose faite par l'exposition de cette réplique rare à l'entrée de la mairie de Saint-Dolay (sujet en cours au niveau des élus à ce jour) qui contribuera ainsi à rendre un hommage mérité à Monsieur Jean Barbaro.

Informations au 02 99 90 17 74 - André Le Reste : andre.le-reste@orange.fr - Jean-Michel Chenet : jmchenet@orange.fr

►► **Association Loisirs Danse** de Saint-Dolay (affiliée à la Fédération des Sports de Danse) dispense ses cours de "Modern-Jazz" et de « Contemporain » de septembre à juin pour les enfants (dès 4 ans) et les adultes, tout niveau même débutant.

Les cours sont assurés le mardi et le vendredi soir (en fonction du groupe auquel on appartient) par un professeur diplômé d'état au complexe sportif de La Noë de Saint-Dolay.

La saison se finit par un Gala de fin d'année qui se déroule au Forum de Nivillac.

Retrouvez toutes les informations concernant les horaires des cours et les tarifs et notre actualité sur notre site internet : www.loisirsdanse.fr



Le 1er cours d'essai est gratuit. N'hésitez pas.

Renseignements : associationloisirsdanse@yahoo.fr

►► **Association Le Rond Mitao Saint-Dolay**

L'association a pu enregistrer plus de 60 Adhérents pour la saison 2023-2024 qui s'est terminée à la fin du mois de mai. Lors des soirées danse du mercredi, la moyenne de fréquentation a été de 40 participants. C'est plus qu'encourageant pour ce groupe qui a repris son activité depuis deux saisons après une interruption de deux années.

**L'organisation de la saison prochaine reprendra les mêmes principes ; c'est-à-dire :
2 soirées danse par mois, le mercredi de 19h à 21H.**

On y apprend quelques danses et surtout on revisite celles qui sont plus connues.

La soirée ne se présente pas sous la forme d'un cours, mais davantage en **mini fest-noz** avec soit un (ou plusieurs) musiciens ainsi qu'avec des CD.

L'ambiance est agréable et quelques rendez-vous plus conviviaux s'échelonnent dans la saison, au moment des fêtes de fin d'années, au mois de février, au mois de **mars avec l'organisation du Fest Dez** et en clôture de saison.

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, voici les contacts :

Tel : 02 99 90 24 04 ou 0667874929 - Mail : gilmario@orange.fr

L'adhésion est de 15€ l'année.

Vous serez les bienvenus !

►► **La rentrée au club de gym !**

Le club rochois de gymnastique proposera un cours de gym d'entretien le MARDI de 14 à 15 heures (sauf congés scolaires) à la salle des sports,

Tarif pour l'année 2024/25 : 70€ avec possibilité de participer aux cours de gym d'entretien à la salle des métairies de Nivillac.

Des membres de l'association seront présents au forum le samedi 7 septembre 2024, venez les rencontrer,

DÉBUT DES COURS MARDI 10 SEPTEMBRE

Contact : clubrochois56gmail.com - 06 76 08 77 26

►► Yoga pour tous

L'association « Yoga pour tous » vous propose des cours de yoga d'une heure, le **lundi à 18h et le jeudi à 9h** au complexe sportif de La Noë de Saint-Dolay, route de Missillac.



Reprise des cours les 16 et 19 septembre 2024

Ces cours s'adressent à tous, débutants et confirmés, ados, hommes et femmes, jeunes et plus âgés.

Ils sont dispensés par Nathalie ROBERT, professeur de yoga de la Fédération Nationale des enseignants du Yoga. Ils sont composés d'étirements, d'enchaînements de postures, d'exercices de respiration et de relaxation.

Pour plus de renseignements s'adresser à :

Dominique Keroyant au 06 75 68 76 79 - famillekeroyant@orange.fr

►► Karaté

La saison 2024/2025 s'approche à grand pas, le Karaté Shito-ryu Dolaysien prépare déjà sa nouvelle saison sportive. Le programme du club s'articulera sur la préparation des passages de grades du 1^{er} au 2^{ème} Dan, mais aussi des entraînements spécifiques pour les compétiteurs. Le club aura de nouveau la confiance de la Ligue Bretagne pour organiser l'OPEN de Karaté Contact et semi/Contact en avril 2025.



Self/Défense

Comme la saison 2022/2023, la saison dernière à confirmer l'intérêt également pour la Self-défense, avec une présence régulière d'une dizaine de personnes.

Une modification pour ce cours hebdomadaire qui passe du samedi matin au mercredi de 18h30 à 19h45



Le renouvellement des licences et nouvelles inscriptions :

Karaté et Self/défense mardi 03 et vendredi 06 septembre 2024, de 18h00 à 19h30.

Lieu : complexe sportif

Contact tél : 06 11 26 17 13 ou 06 61 74 59 76 - Email : ksd.stdolay56@gmail.com

Reprise des cours :

Le karaté Shito-Ryu reprendra ses cours le mardi 10 septembre 2024.

La Self/défense reprendra ses cours le mercredi 18 septembre 2024.

►► Le Club de Basket va fêter ses 10 ans

La saison 2024 2025 sera marquée par les 10 ans de la fusion des clubs de Saint Dolay et Rieux donnant naissance au BC BZH RIEUX St DOLAY

À cette occasion dans un premier temps un match de gala est organisé

Samedi 7 septembre 2024 à 20h à Saint-Dolay

au complexe sportif de la Noë

US Laval Basket (NM2) / Montfort BC (NM3).

Une deuxième date à retenir le samedi 17 mai 2025 sur le site de RIEUX avec au programme après-midi rencontre des anciens joueurs et joueuses, suivi repas et soirée salle du Grénith.



Opération découverte basket pour la rentrée

Le club de basket propose des opérations de découvertes pour la rentrée et le lancement de la nouvelle saison

Ces séances sont ouvertes à tous les jeunes même non licenciés qui souhaitent s'initier à l'activité basket, ces séances gratuites se déroulent sur les sites RIEUX et de St DOLAY, le club étant présent sur ces deux communes.

Les enfants peuvent être inscrits dès 6 ans en catégorie baby basket où la pratique est sous forme de jeu avec ballons et dans l'esprit de l'éveil sportif

NOUVEAUTÉ 2024 : le club est labellisé MICROBASKET et peut accueillir les enfants de 4 – 5 ans

Le club dispose de plusieurs éducateurs diplômés (départemental et régional) et salariés des structures telles que profession sport ou groupement d'employeurs.

La présence de ces éducateurs en plus des bénévoles permet de mettre en place un projet éducatif et sportif pour les licenciés (respect, vie en groupe, hygiène de vie...).

►► ⚽ Le FCAM recrute ! ⚽

Tu cherches un club de foot où l'esprit d'équipe, la convivialité et le plaisir de jouer priment avant tout ? Le FCAM est fait pour toi !

Nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs seniors pour compléter notre effectif.

Rejoins un club où le football rime avec famille et amitié. ❤️❤️

☎ Pour plus d'infos, contacte-nous en message privé ou au : 06.24.45.19.25 (Stéphane Bompoil) / 07.61.53.35.60 (Benjamin Fréhel)

On t'attend avec impatience !



►► L'Aparté Dolaysien

Saison 2024 :

Les répétitions ont débuté en mai dernier pour cette nouvelle saison théâtrale.

Cette année, l'Aparté Dolaysien vous présente « N'en « profs »itez pas ! » de Viviane Tardivel et Olivier Tourancheau



Informations pratiques :

Dates et horaires : les samedis 2/9/16 et 23 novembre 2024 à 21h00,
les dimanches 3/10 et 17 Novembre 2024 à 15h00.

Lieu : Salle Polyvalente de Saint Dolay

Tarifs : Adultes – 7€ / Enfants – 4€

Réservations : HELLO ASSO ou à la Boulangerie de Le Moulin de mon Père

L'association recherche des bénévoles pour nous aider à organiser ces événements ! (Décors, son et lumière, bar et gâteaux...)

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous vous attendons nombreux en novembre ! et suivez-nous sur nos réseaux sociaux.

►► Collectif « Saint-Dolay Citoyens ! »

Cette association, composée d'habitants de la commune, a pour objet de réfléchir aux enjeux sur le territoire d'une part et d'être un support pour les projets des Dolaysiens d'autre part.

Se concerter, construire, agir...

- ✓ Écouter les Dolaysiens et les Dolaysiennes,
- ✓ Créer du débat et de la concertation,
- ✓ Défendre des valeurs de politique citoyenne, écologique et solidaire,
- ✓ Valoriser la parole des Citoyens !

...et accompagner les initiatives citoyennes.

Accélérer les projets collectifs des habitants
Apporter un soutien aux projets innovants
Favoriser l'engagement de tous dans la dynamique locale
Créer, inventer et transformer notre commune.

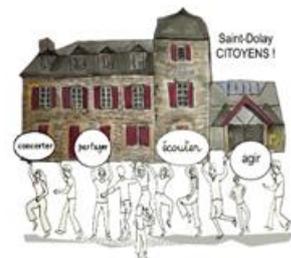
(Re)créer de la fraternité et de l'entraide, tisser des liens entre les habitants, entre les voisins, entre les générations.

- L'association accompagne toujours **le projet Gratuit-T**, espace de dons et d'échanges porté par des habitants.

C'est un succès ! Ouvert en juin 2022, rue des jardins, ce projet cherche des bénévoles !

- Nouveau en 2024 : nous accompagnons le projet de **jardin partagé et solidaire** depuis avril.

Plantons, entretenons, récoltons à plusieurs ! Devenez bénévoles !



Rejoignez le Collectif « Saint-Dolay Citoyens ! », faites part de vos envies, aidez à l'éclosion de projets à Saint-Dolay et apportez votre expertise (et votre expérience !) dans les débats sur les sujets de la commune et de l'intercommunalité.

Venez travailler sur la création d'événements autour de la transition citoyenne, sociale, agricole, économique et écologique à Saint-Dolay.

Citoyennement,

Contact

saintdolaycitoyens@mailo.com / Facebook : @saintdolaycitoyens

OCTOBRE

►► Le Club des Ajoncs d'or Saint-Dolay Théhillac organise :

- Une sortie le 8 octobre au « Cabaret Moustache », déjeuner + spectacle 109€

Inscription et réservation au 02.99.90.24.21 et ouvert à tous !!

Préparation BULLETIN ANNUEL

Les articles sous format numérique texte (sans photo sauf pour la mise en page, les photos doivent être envoyées en pièce jointe au mail afin de conserver la qualité) sont à transmettre par courriel : pcanaux_st_dolay@yahoo.com ou à mairie@saintdolay.fr pour le jeudi 10 novembre.



Samedi 14 Septembre 2024 : Inauguration du Nouvel « Espace collectif LE LOCAL »

Toutes les Dolaysiennes et tous les Dolaysiens sont invités à ce moment festif animé par Jean-Yves Bardoul (violoniste, conteur, collecteur de légendes...) et les Gardons de R'don (chants de marin et airs traditionnels).

Cet espace collectif, social et solidaire est un bien commun ouvert à toutes et tous. Différents modes de financements : Subventions (Europe, Région, Département, Communauté de Communes, Mairie, Fonds vert, France Active), fonds de dotation (Crédit Mutuel et Epopée Villae), prêts et fonds propres de l'association ont permis la réhabilitation de ce bâtiment, autrefois café-restaurant. Toutes les subventions ont intégralement été reversées en rémunération de l'excellent travail réalisé par nos artisans locaux (maçon, carreleur, plombier, chauffagiste, électricien, menuisier, charpentier, couvreur, plâtrier, matière, électrotechnicien solaire, etc).

Espace collectif **LE LOCAL**

inauguration
ouverte à tous

& **4^{ème} Anniversaire**

Animations - Apéritif Convivial - Restauration sur place - Buvette

LE LOCAL
Épicerie associative
ST-DOLAY
1911
epicesaintdolay-assoc@maill.com

Logos of sponsors: Saint-Dolay, Région Bretagne, Morbihan, Arc Sud Bretagne, FDVA, France Active, Pôle ESS, Familles Rurales, Crédit Mutuel de Bretagne.

L'inauguration de l'Espace Collectif LE LOCAL concrétise deux années de travail, portées par les bénévoles de l'association. La réhabilitation de la maison d'Anne-Marie LUCAS, où tant d'événements ont été fêtés, permet de faire revivre ce lieu, avec au rez-de chaussée, **l'épicerie associative dont nous fêtons également le quatrième anniversaire**. Cet espace devient, aussi, sur les deux étages du bâtiment, un espace de vie sociale et collective où se met en place une cantine solidaire, des ateliers cuisine et beaucoup d'autres activités. Chacune et chacun d'entre vous pourront y participer, mais aussi en proposer ou en animer. Toutes ces initiatives contribueront à dynamiser et développer la vie culturelle et économique de notre commune.

Adhérez et participez à la vie associative, rejoignez-nous :

Espace collectif LE LOCAL 2 rue du Crézelo – 02 23 10 29 94

Courriel : [lelocalsaintdolay@mailo.com](mailto:lolocalsaintdolay@mailo.com) - Facebook : Le Local, épicerie associative

Agenda de la Médiathèque

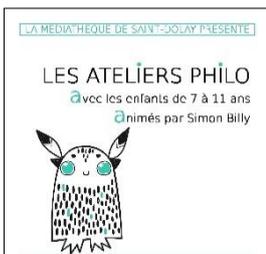
La médiathèque sera ouverte tout l'été aux jours et horaires habituels

SEPTEMBRE

Exposition « Les missions des médiathèques »

À la rentrée, une exposition sera affichée dans le hall pour présenter les grandes missions des médiathèques et le travail des bibliothécaires à Saint-Dolay.

Gratuit – Visible aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque



SAMEDI 28 SEPTEMBRE de 10h30 à 11h45

Atelier philo Cet automne, les plus jeunes vont pouvoir de nouveau s'amuser à jouer avec les idées et débattre ensemble lors d'un nouvel atelier philo animé par Simon Billy.

Gratuit – Sur inscription – Pour les enfants de 7 à 11 ans

NOVEMBRE

Mois du film documentaire L'équipe de la médiathèque visionne actuellement les films sélectionnés par l'association Cinécran pour le Mois du film documentaire, et vous proposera un beau moment d'échanges comme chaque année en novembre. *Date à retrouver bientôt.*



SAMEDI 30 NOVEMBRE de 9h30 à 13h

Fresque du climat Un jeu participatif (suivi d'un échange) qui a pour objectif d'améliorer la compréhension des causes et conséquences du dérèglement climatique.

Animé par Simon Billy - Gratuit – Sur inscription – Tous publics à partir de 14 ans

SAMEDI 7 DECEMBRE DE 11h à 12h

CASSE-NOISETTE Christine Chazelle, musicienne, propose une nouvelle adaptation de Casse-Noisette racontée et agrémentée d'interludes musicaux extraits du ballet de Tchaïkovski. Une lecture musicale pour petits et grands. *Inscription recommandée.*

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Retrouvez sur le site de la mairie : Le Saint-Dolay Info, les délibérations du Conseil Municipal ainsi que les actualités : <https://www.saintdolay.fr/> et sur la page FACEBOOK : commune de Saint-Dolay